



NOMBRE DE MEMBRES			OBJET DE LA DELIBERATION
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	<b>BUDGET / FINANCES</b>
23	20	12	
DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE	NUMERO DE DELIBERATION	<b>TARIFS 2026</b> <b>Publications de la mairie</b>
29/10/2025	29/10/2025	2025-041	

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 novembre à 20 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie HENAU, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Amély BEAUCHAMP, Jean-François BOUVARD, Murielle BRAVO, Jessie CROUET-TURILLON, Nathalie FAUQUET, Gérard FEUGERE, Chedly HADJ KACEM, Matthieu HELLARD, Sylvie HENAU, Sandrine POULAIN, Françoise SOKOLOWSKI, Christopher VAN VLIERBERGHE

**REPRESENTES :**

**EXCUSES :** Angélique AUBREE, Michel BESNARD, Jade CLEDAT, Brigitte GUNTHNER, Audrey LIMA BOUJOL, Nadia NOURI, Dominique POTTIER, Patrice ROUSSIN.

\* \* \*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant création de la régie de recette des publications réalisées par la commune ;

Considérant que le coût de l'ouvrage sur le château et guides touristiques pour le château, l'Eglise et la promenade en ville est déterminé librement par la commune ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UN** – Le montant du livre du Club archéologique sur le château d'Ivry-la-Bataille est maintenu à **15 euros**.

**ARTICLE DEUX** – Le montant des guides touristiques est maintenu à **2 euros l'unité ; 5 euros** si achat simultané d'un exemplaire de chacun des trois guides.

**ARTICLE TROIS** – Ces prix entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus à Ivry-la-Bataille  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Jessie CROUET-TURILLON

Le Maire,  
Sylvie HENAU

